Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 09 MARS 2023
ID : 085-200023778-20230302-DL_2023_02_25-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2023 - 02 - 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 2 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 23 février, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Céline DELOMME, Patricia ROUVREAU, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Thomas PERROCHEAU, Béatrice JUSTIN-GRUET.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Béatrice JUSTIN-GRUET à Denise RENAUD.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

Engagement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le Contrat Territorial Eau 2023-2025 du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 09 MARS 2023
ID : 085-200023778-20230302-DL_2023_02_25-DE

Un Contrat Territorial Eau 2020-2025 est en cours à l'échelle du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et a pour vocation de renforcer les actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, marais) sur le bassin versant.

La stratégie à 6 ans se traduit au travers de Contrats Territoriaux de l'Eau (CT Eau) de 3 ans, coordonnés par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SMAV), avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Vendée.

Le SMAV a engagé une étude sur l'Ecours (appelé également Le Brandeau), affluent de l'Auzance traversant les communes de Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer et Landevieille et prévoit la réalisation de travaux de restauration écologique du ruisseau de l'Ecours, dans le cadre du CT Eau 2023-2025.

Le programme de travaux porte sur les années 2024 et 2025 et est présenté en annexe de la présente délibération (fiches action n° 2 et n° 3).

L'étude portée par le SMAV n'est pas à ce jour finalisée mais il est proposé de provisionner une enveloppe de 198 012 € TTC, soutenue financièrement par les partenaires cités précédemment, conformément au plan de financement détaillé en annexe de la présente délibération.

Le SMAV prend en charge les actions de suivi du programme, les études complémentaires et les procédures règlementaires nécessaires à la mise en œuvre du programme de travaux (la Déclaration d'Intérêt Général des travaux et la procédure règlementaire au titre de la loi sur l'eau).

En 2022, le SMAV a sollicité ses intercommunalités membres afin de pouvoir organiser la compétence GEMA à l'échelle du bassin versant et leur a proposé de pouvoir lui transférer des missions de cette compétence.

Par délibération n° 2022-08-09 du 08 décembre 2022 le Conseil Communautaire a approuvé le projet de nouveaux statuts du SMAV mais la décision sur le transfert de la compétence GEMA a été différée dans l'attente d'éléments financiers complémentaires.

Tant que le transfert de la compétence GEMA n'est pas opéré vers le SMAV, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération reste compétent pour assurer la maîtrise d'ouvrage des actions du CT Eau du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers sur son territoire.

Aussi, en prévision de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Auzance Vertonne du 5 janvier dernier, au cours de laquelle le projet de CT Eau 2023-2025 a été validé, elle s'est engagée, par courrier en date du 20 décembre 2022, à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux du ruisseau de l'Ecours.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers,
Vu la délibération n° 2022 08 09 du 8 décembre 2022 portant approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Durable » du 17 janvier 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 9 février 2023,
Vu le programme et le plan de financement des travaux du ruisseau de l'Ecours soumis,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 09 MARS 2023
ID : 085-200023778-20230302-DL_2023_02_25-DE

Article 1 : VALIDE le programme d'actions 2023-2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, correspondant aux travaux de restauration écologique du ruisseau de l'Ecours, coordonné par le SMAV dans le cadre du CT Eau Auzance Vertonne et cours d'eau ainsi que son plan de financement ;

Article 2 : S'ENGAGE à réaliser le programme de travaux de restauration écologique du ruisseau de l'Ecours et toutes démarches administratives et règlementaires afférentes ;

Article 3 : DECIDE d'établir et de déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avant tout engagement d'actions ; et de demander au Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers, en tant que structure coordinatrice et chef de file du contrat, de réaliser les demandes d'engagement des actions et de procéder aux demandes de paiement auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire selon les éléments fournis par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ;

Article 4 : DECIDE d'inscrire aux budgets 2024 et 2025 les crédits correspondants ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Eau Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers 2023-2025 et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 mars 2023

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 MARS 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 MARS 2023

François BLANCHET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays de Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.